

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 532

26 février 2015

SOMMAIRE

Actech S.A.	25536	Groupe LW s.à r.l.	25494
Allianz Global Investors Fund	25536	GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l.	25499
BRB Luxembourg S.à r.l.	25536	GSCP Sigma (Lux) S.à r.l.	25500
BRICKS Solutions Immobilières s.à r.l. ...	25536	GSI Luxembourg S.à r.l.	25505
Frastema S.A.	25490	Gulf SAQR S.à r.l.	25505
Frauenberg S.à r.l.	25490	HAPY Private S.A. SPF	25506
Frauenberg S.à r.l.	25491	Harbour HoldCo S.à r.l.	25500
Frederic Beal Investments S.A.	25491	HBC Group S.A.	25506
Funs Plus S.A.	25491	HCL Store s.à r.l.	25507
Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l.	25491	Hearteck S.à r.l.	25507
Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l. ...	25492	Henderson, Maverick and Williams S.A.	25510
GBM Invest	25494	H.I.G Europe-Aircom S.à r.l.	25506
Geimer Décorations S.à r.l.	25494	Hilsum SA	25510
Gengenbach Properties S.à r.l.	25492	H.T. Commerce S.à r.l.	25506
Germanica S.à r.l.	25492	Immodali S.A.	25535
Gigab S.à r.l.	25494	Individuum	25535
Glencoe Sky Dome S.à r.l.	25492	KEYNOTE Conseil Informatique Sàrl ...	25510
Global Property Invest S.A.	25494	KFC International Holdings I S.à r.l.	25511
GNT - Lux S.A.	25495	KFC International Holdings I S.à r.l.	25510
GNT - Lux S.A.	25495	LB Coaching S.à r.l.	25529
Goedert Gestion S.à r.l.	25495	Lesing Baltic Investment S. à r. l.	25524
Goeres Horlogerie Sàrl	25498	Les Sportifs S.à r.l.	25535
Golden Bay Real Estates S.A.	25498	LMC Lux Invest S.à r.l.	25526
Goossens Transport Express	25499	Logisys S.A.	25528
Gordon International S.A.	25499	Marmara Food Sàrl	25532
Gordon International S.A.	25499	NOBIS Asset Management S.A.	25533
Graphic IT S.à r.l.	25493	XBT HOLDING S.A.	25536
Grouneph	25499	Yum! Finance Holdings II S. à r.l.	25510

Frastema S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 745.143,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.830.

—
Extrait de la résolution prise par des administrateurs de la société

Les administrateurs de la Société, ont décidé de nommer Monsieur Olivier FERRER, né le 05 mars 1969 à Orange (France), ayant son adresse professionnelle au 40, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société en date du 16 décembre 2014 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017, en remplacement de M. Nicolas Schaeffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013422/14.

(150016305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Frauenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 6, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 160.767.

—
L'an deux mille quinze, le seize janvier.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1) Madame Noëlle FRAUENBERG, femme au foyer, née à Pétange, le 23 août 1955, demeurant à L-5523 Remich, 2, Montée de la Chapelle,

2) Madame Marianne FRAUENBERG, femme au foyer, née à Pétange, le 16 juillet 1956, demeurant à L-8362 Grass, 3, rue des Champs;

3) Monsieur Jean-Paul FRAUENBERG, agent immobilier, né à Pétange, le 7 mai 1965, demeurant à L-8437 Steinfort, 40, rue de Koerich;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que Madame Zoé Marie Catherine HAINAUX, femme au foyer, née à Battincourt (Belgique), le 22 juillet 1931, veuve de Monsieur Jean FRAUENBERG, demeurant à L-8362 Grass, 1, rue Principale, était propriétaire de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de DIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS SOIXANTE-DEUX CENTS (€ 10.687,62) de la société à responsabilité limitée «FRAUENBERG S.à r.l.» avec siège social à L-8362 Grass, 1, rue principale, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1526 du 9 juillet 2011.

Que Madame Zoé Marie Catherine HAINAUX, prénommée, est décédée «testat» à Luxembourg, le 14 mars 2014;

Que dans le respect de la volonté de la défunte, les héritiers ont décidé de commun accord de rétablir l'équilibre entre eux moyennant la répartition suivante des parts dans la société FRAUENBERG S.à r.l. comme suit:

- 40 parts à sa fille Noëlle FRAUENBERG,
- 40 parts à son fils Jean-Paul FRAUENBERG,
- 20 parts à sa fille Marianne FRAUENBERG.

II. Que dès lors, Monsieur Jean-Paul FRAUENBERG, Mesdames Noëlle FRAUENBERG et Marianne FRAUENBERG sont les seuls associés de la société «FRAUENBERG S.à r.l.», préqualifiée.

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8362 Grass, 1, rue Principale à L-8384 Koerich, 6, rue de Windhof et décide en conséquence, de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. al. 1^{er}** . Le siège social est établi dans la commune de Koerich.»

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. FRAUENBERG, M. FRAUENBERG, J-P. FRAUENBERG, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1429. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013423/47.

(150016150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Frauenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 6, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 160.767.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 16 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 26 janvier 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015013424/13.

(150016349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Frederic Beal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.515.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013425/10.

(150015646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Funs Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.643.

Les comptes annuels au 30 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013427/10.

(150015486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Gate Gourmet Luxembourg III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.863.

Décision des actionnaires du 17 décembre 2014

Démission

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Thomas Bucher à effet du 17 décembre 2014.

Nominations

Les actionnaires ont décidé de nommer gérant de type A pour une durée indéterminée avec effet au 17 décembre 2014:

- Madame Kristin Brown née à Washington D.C. (USA) le 21/09/1968, domiciliée à: Balz Zimmermannstrasse 7, 8302 Kloten (Suisse)

- Monsieur Shaun Rixon né à Rochampton (Australie) le 23/06/1970, domicilié à: Balz Zimmermannstrasse 7, 8302 Kloten (Suisse)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015013430/20.

(150016318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Gate Gourmet Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.946.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.447.

—
Décision des actionnaires du 17 décembre 2014

Démission

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Thomas Bucher à effet du 17 décembre 2014.

Nominations

Les actionnaires ont décidé de nommer gérant de type A pour une durée indéterminée avec effet au 17 décembre 2014:

- Madame Kristin Brown née à Washington D.C. (USA) le 21//09/1968, domiciliée à: Balz Zimmermannstrasse 7, 8302 Kloten (Suisse)

- Monsieur Shaun Rixon né à Rochhampton (Australie) le 23/06/1970, domicilié à: Balz Zimmermannstrasse 7, 8302 Kloten (Suisse)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015013431/20.

(150016063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Gengenbach Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.974.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013432/10.

(150015233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Germanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.393.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 30. Dezember 2014.

Référence de publication: 2015013433/10.

(150016286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Glencoe Sky Dome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.366.

—
EXTRAIT

En date du 16 janvier 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Virginia Strelen, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 09 janvier 2015;

- Aleksandra Teresa Lipinski-Hauck, née à Gdansk en Pologne, le 05 mai 1967, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B de la Société avec effet au 09 janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013434/16.

(150015984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Graphic IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 167.978.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Infinis Capital Participations S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt (R.C.S. Luxembourg B 165.877),

2) Monsieur Max Kneip, né à Luxembourg, le 27 octobre 1983, demeurant à L-7217 Bérelange, 57, rue du Bridel.

Les deux ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les seuls associés actuels de la société GRAPHIC IT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167978, constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, prénommé, en date du 28 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1206 du 14 mai 2012 (ci-après la "Société"). La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du ... décembre 2014, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent avoir pris connaissance des rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation, et les avoir approuvés ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

Les associés donnent décharge pleine et entière aux gérants, au liquidateur et au commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

Les associés prononcent la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

Les associés décident en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/272. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013435/47.

(150016435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Groupe LW s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.940.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013436/10.

(150016304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

GBM Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.366.

Il résulte de la décision prise par l'associé unique le 22 décembre 2014 que le siège social de la société à responsabilité limitée GBM Invest est transféré du 42-44 avenue de la Gare L-1610 Luxembourg au 19 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour GBM Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2015013439/13.

(150015541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Geimer Décorations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5256 Sandweiler, 4, rue Nic Welter.

R.C.S. Luxembourg B 28.640.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013440/10.

(150015454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Gigab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.510.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015013441/14.

(150015663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Global Property Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 112.428.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015013442/14.

(150015666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

GNT - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 87.699.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013443/10.

(150016107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

GNT - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 87.699.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 19 décembre 2014 à 10.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats de l'administrateur-délégué, du président et des administrateurs suivants:

- Monsieur Martial MUNIER, Administrateur, Président et Administrateur-délégué, né le 27 juin 1951 Mignéville (F), demeurant au 12, rue Auguste Chery, F-54220 Malzeville,
- Monsieur Damien GRIMON, Administrateur, né le 13 septembre 1973 à Epinal (France), demeurant 1C, rue de Metz, F-57640 Bettlainville
- Monsieur Dominique BEGRAND, Administrateur, né le 25 mai 1954 Metz (F), demeurant 21, rue du Pâtural, F-57420 Marieulles

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2020.

Le mandat du commissaire aux comptes FIRELUX S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45 Avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.589 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2020.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2015013444/23.

(150016353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Goedert Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 193.892.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Michel Goedert, employé privé, né le 9 mars 1962 à Luxembourg, demeurant L-2523 Luxembourg, 51, rue Jean Schoetter.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet principal l'acquisition et la détention de participations dans GOEDERT PARTICIPATIONS S.C.A., société en commandite par actions de droit luxembourgeois, et d'agir en tant qu'associé gérant commandité de cette société, indéfiniment et solidairement responsable des dettes de cette société.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "GOEDERT GESTION S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales sont souscrites par Monsieur Michel Goedert, prénommé.

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant ensemble l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 140, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Michel Goedert, prénommé, comme gérant de la Société pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GOEDERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2014. LAC / 2014 / 63978. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013445/146.

(150015618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Goeres Horlogerie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-64134 Luxembourg, 22, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 64.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05 décembre 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015013446/11.

(150015983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Golden Bay Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.532.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 16 janvier 2015

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

La société CUSTOM S.A., RCS Luxembourg N B124470, avec siège social au 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

GOLDEN BAY REAL ESTATE S.A.

Référence de publication: 2015013447/14.

(150016453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Goossens Transport Express, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9834 Holzthum, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.750.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013448/10.

(150015799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Gordon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013449/9.

(150015993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Gordon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.763.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 janvier 2015 a nommé comme nouvel administrateur de la société:

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique) le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

en remplacement de Monsieur Sébastien Gravière.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015013450/15.

(150016020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Grouneph, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9081 Ettelbruck, 39, rue Tony Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 177.255.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015013451/9.

(150016080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.150.483,50.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.513.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2606

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l.
 Marielle Stijger
 Gérant

Référence de publication: 2015013453/14.

(150016070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

GSCP Sigma (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.911.912,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.512.

—
 Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2606

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP Sigma (Lux) S.à r.l.
 Marielle Stijger
 Gérant

Référence de publication: 2015013454/14.

(150016071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Harbour HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.938.

—
 In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December,
 before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Harbour Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 200 of 29 January 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143938 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 17 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1488 of 22 June 2013.

The general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") is declared open at 9.00 a.m. by Me Fabian Piron, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed, Me Catherine Kremer, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The Meeting elected me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of forty-five million one hundred and seventy-one thousand and eighty-two euro and fifty-five eurocents (EUR 45,171,082.55) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of forty-five million one hundred and eighty-three thousand and five hundred eighty-two euro and fifty-five eurocents (EUR 45,183,582.55) without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of thirty-six point one three six nine eight six six zero three eight one two nine five zero euro (EUR 36.136986603812950) so as to raise it from one euro cent (EUR 0.01) per share to thirty-six point one four six nine eight six six zero three eight one two nine five zero euro (EUR 36.146986603812950) per share, by a contribution in kind to be made by the existing shareholders.

2 To decrease the share capital of the Company by an amount of forty-five million one hundred and seventy-one thousand and eighty-two euro and fifty-five eurocents (EUR 45,171,082.55), so as to reduce it from its present amount of forty-five million one hundred and eighty-three thousand and five hundred eighty-two euro and fifty-five eurocents (EUR 45,183,582.55) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), without cancelling any shares,

by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of thirty-six point one three six nine eight six six zero three eight one two nine five zero euro (EUR 36.136986603812950.-) so as to reduce it from thirty-six point one four six nine eight six six zero three eight one two nine five zero euro (EUR 36.146986603812950.-) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

3 To confirm the amount of the Company's share capital.

4 To confirm the wording of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, following to the above changes to the share capital.

5 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that due notice had been given and that they had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The Meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then Meeting, after deliberation, resolved unanimously that:

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of forty-five million one hundred and seventy-one thousand and eighty-two euro and fifty-five eurocents (EUR 45,171,082.55) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of forty-five million one hundred and eighty-three thousand and five hundred eighty-two euro and fifty-five eurocents (EUR 45,183,582.55) without issuing new shares to the existing shareholders, by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of thirty-six point one three six nine eight six six zero three eight one two nine five zero euro (EUR 36.136986603812950.-) so as to raise it from one euro cent (EUR 0.01) per share to thirty-six point one four six nine eight six six zero three eight one two nine five zero euro (EUR 36.146986603812950.-) per share, by a contribution in kind to be made by the existing shareholders.

Payment

The Meeting acknowledged that the contribution in kind consisting of a receivable against Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirteen thousand two hundred thirty five euro and fifty four cents (EUR 13,235.54), with registered office at 2C rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 (the "Contribution").

The Meeting further acknowledged that the Contribution can be allocated between the shareholders of the Company as follows:

Shareholders	Amount contributed (in EUR)
Triton Fund III LP	40,347,100.83
Triton Fund III No.2 LP	3,316,303.96
Triton Fund III G LP	606,410.33
Triton Fund III F&F No.2 LP	84,328.14
Triton Fund III F&F No.3 LP	236,877.43
Triton Fund III F&F G LP	128,861.74
Triton Fund III F&F No.4 LP	337,311.40
Triton Fund III F&F LP	20,845.83
Triton Fund III Executives LP	93,042.88
Total	45,171,082.55

Proof of the ownership by the shareholders of the Company of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The shareholders of the Company declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction

or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The shareholders of the Company further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"We have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which is at least equal to the aggregate value of the increase of the nominal value of the existing shares issued by the Company."

Second resolution

The Meeting resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of forty-five million one hundred and seventy-one thousand and eighty-two euro and fifty-five eurocents (EUR 45,171,082.55), so as to reduce it from its present amount of forty-five million one hundred and eighty-three thousand and five hundred eighty-two euro and fifty-five eurocents (EUR 45,183,582.55) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), without cancelling any shares, by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of thirty-six point one three six nine eight six six zero three eight one two nine five zero euro (EUR 36.136986603812950.-) so as to reduce it from thirty-six point one four six nine eight six six zero three eight one two nine five zero euro (EUR 36.146986603812950.-) per share to one euro cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Third resolution

The Meeting resolved to confirm that the Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class B shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E shares"), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F shares"), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G shares"), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the "Class H shares") and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I shares"), together referred to as the "Shares" with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

The Meeting resolved to confirm the wording of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company following to the above resolutions. The said paragraph will read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the «Class A Shares»), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the «Class B Shares»), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the «Class C Shares»), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the «Class D Shares»), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the «Class E Shares»), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the «Class F Shares»), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the «Class G Shares»), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the «Class H Shares») and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the «Class I Shares»). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up".

The meeting was closed at 9.10 a.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand five hundred euro (EUR 7,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Harbour Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-),

avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143938 (la «Société»), constituée par acte notarié du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 janvier 2009 sous le numéro 200. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois par un acte du 17 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 juin 2013 sous le numéro 1488.

L'assemblée générale des associés de la Société (l'«Assemblée») a été déclarée ouverte à 9.00 sous la présidence de Maître Fabian Piron, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Catherine Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-cinq millions cent soixante-onze mille quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 45.171.082,55) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de quarante-cinq million cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 45.183.582,55), sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de trente-six point un trois six neuf huit six six zéro trois huit une deux neuf cinq zéro euros (EUR 36,136986603812950) afin de le porter d'un centime d'euro (EUR 0.01) par part sociale à trente-six point un quatre six neuf huit six six zéro trois huit une deux neuf cinq zéro euros (EUR 36,146986603812950) par part sociale, par un apport en nature des associés existants.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-cinq millions cent soixante-onze mille quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 45.171.082,55) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq million cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 45.183.582,55) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de trente-six point un trois six neuf huit six six zéro trois huit une deux neuf cinq zéro euros (EUR 36,136986603812950) afin de le porter de trente-six point un quatre six neuf huit six six zéro trois huit une deux neuf cinq zéro euros (EUR 36,146986603812950) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

3. Confirmation du capital social de la Société.

4. Confirmation du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société suite aux modifications résolutions proposées ci-dessus.

5. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente Assemblée, et les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de de quarante-cinq millions cent soixante-et-onze mille quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 45.171.082,55) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de quarante-cinq millions cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 45.183.582,55), sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de trente-six point un trois six neuf huit six six zéro trois huit une deux neuf cinq zéro euros (EUR 36,136986603812950) afin de le porter d'un centime d'euro (EUR 0.01) par part sociale à trente-six point un quatre six neuf huit six six zéro trois huit une deux neuf cinq zéro euros (EUR 36,146986603812950) par part sociale, par un apport en nature des associés existants.

Paiement

L'Assemblée a pris acte que l'apport en nature consistant en une créance contre Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2C, rue Albert

Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de treize mille deux cent trente-cinq euro et cinquante-quatre centimes (EUR 13.235,54) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 (l'«Apport»).

L'Assemblée a également pris acte que le montant de l'Apport doit être ventilé comme suit:

Associé	Montant de l'apport (en EUR)
Triton Fund III LP	40.347.100,83
Triton Fund III No.2 LP	3.316.303,96
Triton Fund III G LP	606.410,33
Triton Fund III F&F No.2 LP	84.328,14
Triton Fund III F&F No.3 LP	236.877,43
Triton Fund III F&F G LP	128.861,74
Triton Fund III F&F No.4 LP	337.311,40
Triton Fund III F&F LP	20.845,83
Triton Fund III Executives LP	93.042,88
Total	<u>45.171.082,55</u>

La preuve de la propriété de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Assemblée a déclaré qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au un montant total de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes émises par la Société.»

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-cinq millions cent soixante-et-onze mille quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 45.171.082,55) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et cinquante-cinq centimes (EUR 45.183.582,55) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de trente-six point un trois six neuf huit six six zéro trois huit une deux neuf cinq zéro euros (EUR 36,136986603812950) afin de le porter de trente-six point un quatre six neuf huit six six zéro trois huit une deux neuf cinq zéro euros (EUR 36,146986603812950) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de confirmer que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), ensemble mentionnées les «Parts Sociales», ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé de confirmer le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société suite aux résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Le Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires («parts sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A («parts sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B («parts sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C («parts sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D («parts sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E («parts sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F («parts sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G («parts sociales de Catégorie G»), mille cent (1.100) parts

sociales de catégorie H («parts sociales de Catégorie H») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I («parts sociales de Catégorie I»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

L'assemblée est clôturée à 9.10 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Piron, C. Kremer, M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 janvier 2015. GAC/2015/486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013459/276.

(150016372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

GSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.690,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.659.

—
EXTRAIT

Une erreur s'est glissée dans l'extrait et le formulaire de réquisition correspondant déposés en date du 28 septembre 2012 sous la référence L120167706.

L'orthographe correcte du prénom de Monsieur De Paul, gérant de la Société, est comme suit: Phillip

Toutes les autres informations sont correctes.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSI Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015013455/17.

(150016433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Gulf SAQR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.440.

Par la présente, nous vous informons de notre démission du poste de Gérant de la société Gulf Saqr S.à r.l., avec immédiate effet.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015013456/12.

(150015503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

H.I.G Europe-Aircom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 167.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.479.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société H.I.G. Europe Aircom S.à.r.l, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 23 décembre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013457/18.

(150016427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

H.T. Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5740 Filsdorf, 16, Buchholzerwee.
R.C.S. Luxembourg B 183.051.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Ehnen, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013458/10.

(150015285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

HAPY Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 170.101.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour: HAPY PRIVATE S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015013470/16.

(150016175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

HBC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 130.371.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2014

Il a été décidé:

De transférer le siège social du 29, rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2015;

De révoquer l'ancien Commissaire aux comptes, Moneylift S.A., et de donner mandat en tant que Commissaire aux comptes à la société Baycroft Limited, avec siège en Angleterre, 66 Prescott street, LONDON E1 8NN, inscrite au Registre des sociétés anglaises sous le numéro 6289753, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

De révoquer HAMSA S.A. de son poste d'administrateur et de mandater la société MONEYLIFT SA, dont le siège social est à L-1219 Luxembourg, 17 rue Beaumont, inscrite au Registre de commerce des sociétés de Luxembourg sous le n° B 96 010, ici représentée par son Administrateur Délégué, Monsieur Jean-Pierre Berckmans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

Ces décisions n'emportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015013475/23.

(150016133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

HCL Store s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 131.667.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015013476/10.

(150015887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Hearteck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.907.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "HEARTECK S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Patrick MEUNIER, pré-qualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal.
2. Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 janvier 2015 2LAC/2015/1371. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013477/141.

(150016417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Henderson, Maverick and Williams S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 86.648.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 12 décembre 2014

En accord avec la loi du 28 juillet 2014, le conseil d'administration a décidé de nommer comme dépositaire des actions au porteur de la société

UHY Fibetrust S.à.r.l., 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Henderson, Maverick and Williams S.A.

Référence de publication: 2015013478/13.

(150015203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Hilsum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.864.

—
Les comptes annuels au 30 Juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015013479/10.

(150015488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

KEYNOTE Conseil Informatique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.066.

—
Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 03/12/2014.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015013581/12.

(150015859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

KFC International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Yum! Finance Holdings II S. à r.l.).

Capital social: USD 11.604.147.657,56.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.211.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013583/10.

(150016216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

KFC International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.604.147.657,56.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.211.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) KFC Global Holdings, Inc., a Delaware corporation having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America;

2) Yum! Restaurants International Management LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, United States of America; and

3) KFC International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.204 (collectively with KFC Global Holdings, Inc. and Yum! Restaurants International Management LLC, the "Shareholders").

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of KFC International Holdings I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 17 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 582 on 18 March 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.211 (the "Company").

The article of association of the Company have been lastly amended pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 25 November 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

II.- The 953,657,464,797 (nine hundred fifty-three billion six hundred fifty-seven million four hundred sixty-four thousand seven hundred ninety-seven) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars and subsequent (i) conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company from Euro to United States Dollars and (ii) decrease of the share capital of the Company so that the share capital finally amounts to USD 11,850,147,657.56 (eleven billion eight hundred fifty million one hundred forty-seven thousand six hundred fifty-seven United States Dollars and fifty-six cents) represented by 953,657,464,797 (nine hundred fifty-three billion six hundred fifty-seven million four hundred sixty-four thousand seven hundred ninety-seven) shares without nominal value;

3. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 246,000,000 (two hundred forty-six million United States Dollars), so as to decrease it from its current amount of USD 11,850,147,657.56 (eleven billion eight hundred fifty million one hundred forty-seven thousand six hundred fifty-seven United States Dollars and fifty-six cents) to USD 11,604,147,657.56 (eleven billion six hundred four million one hundred forty-seven thousand six hundred fifty-seven United States Dollars and fifty-six cents) by the cancellation of 19,797,199,421 (nineteen billion seven hundred ninety-seven million one hundred ninety-nine thousand four hundred twenty-one) shares held by KFC Global Holdings, Inc.;

4. Delegation, to the board of managers of the Company of the power to determine the practicalities of the consideration issued to KFC Global Holdings, Inc. further to the decrease of capital described in the resolution above;

5. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;

6. Acknowledgement of the resignation of Christiaan van Arkel, Johannes de Zwart and Monica Plymale as managers of the Company, and approval of the reclassification of Michael McAuliffe, Wolfgang Preiss and Darin Orr as managers of the Company; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders unanimously resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders unanimously resolve to convert, with effect as at 1st December 2014, the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars using the exchange rate EUR/USD of 1.2426 published by Bloomberg as at 1st December 2014.

The Shareholders further resolve to subsequently convert, with effect as at 1st December 2014, the currency of the nominal value of all the shares of the Company from EUR 0.01 (one Euro Cent) to USD 0.012426.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 11,850,147,657.56752 and is represented by 953,657,464,797 (nine hundred fifty-three billion six hundred fifty-seven million four hundred sixty-four thousand seven hundred ninety-seven) shares with a nominal value of USD 0.012426 each.

The Shareholders unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 0.00752, which shall be allocated to the statutory reserve of the Company so as to decrease it from its current amount of USD 11,850,147,657.56752 to USD 11,850,147,657.56.

The Shareholders unanimously resolved that the shares of the Company shall as from the date hereof exist without nominal value.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 11,850,147,657.56 (eleven billion eight hundred fifty million one hundred forty-seven thousand six hundred fifty-seven United States Dollars and fifty-six cents) and is represented by 953,657,464,797 (nine hundred fifty-three billion six hundred fifty-seven million four hundred sixty-four thousand seven hundred ninety-seven) shares without nominal value, held as follows:

- KFC Global Holdings, Inc.: 236,310,107,915 (two hundred thirty-six billion three hundred ten million one hundred seven thousand nine hundred fifteen) shares;
- Yum! Restaurants International Management LLC: 615,101,160,938 (six hundred fifteen billion one hundred one million one hundred sixty thousand nine hundred thirty-eight) shares; and
- KFC International Holdings II S.à r.l.: 102,246,195,944 (one hundred two billion two hundred forty-six million one hundred ninety-five thousand nine hundred forty-four) shares.

Third resolution:

The Shareholders unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by a global amount of USD 246,000,000 (two hundred forty-six million United States Dollars), so as to decrease it from its current amount of USD 11,850,147,657.56 (eleven billion eight hundred fifty million one hundred forty-seven thousand six hundred fifty-seven United States Dollars and fifty-six cents) to USD 11,604,147,657.56 (eleven billion six hundred four million one hundred forty-seven thousand six hundred fifty-seven United States Dollars and fifty-six cents), by the cancellation of 19,797,199,421 (nineteen billion seven hundred ninety-seven million one hundred ninety-nine thousand four hundred twenty-one) shares held by KFC Global Holdings, Inc. without nominal value (the "Capital Decrease").

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- KFC Global Holdings, Inc.: 216,512,908,494 (two hundred sixteen billion five hundred twelve million nine hundred eight thousand four hundred ninety-four) shares;
- Yum! Restaurants International Management LLC: 615,101,160,938 (six hundred fifteen billion one hundred one million one hundred sixty thousand nine hundred thirty-eight) shares; and
- KFC International Holdings II S.à r.l.: 102,246,195,944 (one hundred two billion two hundred forty-six million one hundred ninety-five thousand nine hundred forty-four) shares.

Fourth resolution:

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the consideration issued to KFC Global Holdings, Inc. in the framework of the Capital Decrease and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Capital Decrease.

Fifth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “KFC International Holdings I S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company’s share capital is set at USD 11,604,147,657.56 (eleven billion six hundred four million one hundred forty-seven thousand six hundred fifty-seven United States Dollars and fifty-six cents) represented by 933,860,265,376 (nine hundred thirty-three billion eight hundred sixty million two hundred sixty-five thousand three hundred seventy-six) shares without nominal value.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 December and closes on 30 November.

Art. 18. Each year, as of 30 November, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds mentioned in Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution:

The Shareholders unanimously resolve to acknowledge the resignation with immediate effect of:

- Christiaan Frederik van Arkel, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, from its mandate as category A manager of the Company;
- Johannes Laurens de Zwart, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, from its mandate as category A manager of the Company; and
- Monica Plymale, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, from its mandate as category B manager of the Company.

The Shareholders further resolve to grant full discharge to Mr. Christiaan van Arkel, Mr. Johannes de Zwart and Mrs. Monica Plymale for the performance of their mandates as from the date of their appointments until the date hereof.

The Shareholders further resolve to approve the reclassification of Michael McAuliffe, Wolfgang Preiss and Darin Orr, category B managers of the Company, as managers of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand Euros (3,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) KFC Global Holdings, Inc., une société de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique;
- 2) Yum! Restaurants International Management LLC, une société de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique; et
- 3) KFC International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.204 (ensemble avec KFC Global Holdings, Inc. et Yum! Restaurants International Management LLC, les «Associés»).

ici dûment représentées par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de KFC International Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire établi à Luxembourg, le 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 18 mars 2010 numéro 582, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.211 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 25 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les 953.657.464.797 (neuf cent cinquante-trois milliards six cent cinquante-sept millions quatre cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société, de l'Euro vers le Dollar américain et subséquentes (i) conversion de la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société, de l'Euro vers le Dollar américain et (ii) réduction du capital social de la Société de manière à ce que le capital social s'élève à 11.850.147.657,56 USD (onze milliards huit cent cinquante millions cent quarante-sept mille six cent cinquante-sept Dollars américains et cinquante-six Cents) représenté par 953.657.464.797 (neuf cent cinquante-trois milliards six cent cinquante-sept millions quatre cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales;

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 246.000.000 USD (deux cent quarante-six millions de Dollars américains), afin de le diminuer de son montant actuel de 11.850.147.657,56 USD (onze milliards huit cent cinquante millions cent quarante-sept mille six cent cinquante-sept Dollars américains et cinquante-six Cents) à 11.604.147.657,56 USD (onze milliards six cent quatre millions cent quarante-sept mille six cent cinquante-sept Dollars américains et cinquante-six Cents) par l'annulation de 19.797.199.421 (dix-neuf milliards sept cent quatre-vingt-dix-sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-et-une) parts sociales détenues par KFC Global Holdings, Inc.;

4. Délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités de paiement de la somme due à KFC Global Holdings Inc. suite à la réduction de capital social décrite dans la résolution ci-dessus;

5. Modification et refonte des statuts de la Société;

6. Reconnaissance de la démission de Christiaan van Arkel, Johannes de Zwart et Monica Plymale en qualité de gérants de la Société et approbation de la reclassification de Michael McAuliffe, Wolfgang Preiss et Darin Orr en tant que gérants de la Société; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés décident de renoncer à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de convertir, avec effet au 1^{er} décembre 2014, la devise du capital social de la Société de l'Euro vers le Dollar américain en utilisant le taux de change EUR/USD de 1.2426 publié par Bloomberg le 1^{er} décembre 2014.

Les Associés décident subséquentement de convertir, avec effet au 1^{er} décembre 2014, la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 0,01 EUR (un cent d'Euro) à 0,012426 USD.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève à 11.850.147.657,56752 USD et est représenté par 953.657.464.797 (neuf cent cinquante-trois milliards six cent cinquante-sept millions quatre cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 0,012426 USD chacune.

Les Associés décident à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant de 0.00752 USD, qui sera alloué aux réserves statutaires de la Société de manière à le réduire de son montant actuel de 11.850.147.657,56752 USD à 11.850.147.657,56 USD.

Les Associés décident à l'unanimité que les parts sociales de la Société existeront, à compter de la date des présentes, sans valeur nominale.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à 11.850.147.657,56 (onze milliards huit cent cinquante millions cent quarante-sept mille six cent cinquante-sept Dollars américains et cinquante-six Cents) et est représenté par 953.657.464.797 (neuf cent cinquante-trois milliards six cent cinquante-sept millions quatre cent soixante-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales sans valeur nominale, détenues comme suit:

- KFC Global Holdings, Inc.: 236.310.107.915 (deux-cent trente-six milliards trois cent dix millions cent sept mille neuf cent quinze) parts sociales;

- Yum! Restaurants International Management LLC: 615.101.160.938 (six cent quinze milliards cent un millions cent soixante mille neuf cent trente-huit) parts sociales; et

- KFC International Holdings II S.à r.l.: 102.246.195.944 (cent deux milliards deux cent quarante-six millions cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-quatre) parts sociales.

Troisième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant global de 246.000.000 USD (deux cent quarante-six millions de Dollars américains), afin de le diminuer de son montant actuel de 11.850.147.657,56 USD (onze milliards huit cent cinquante millions cent quarante-sept mille six cent cinquante-sept Dollars américains et cinquante-six Cents) à 11.604.147.657,56 USD (onze milliards six cent quatre millions cent quarante-sept mille six cent cinquante-sept Dollars américains et cinquante-six Cents) par l'annulation de 19.797.199.421 (dix-neuf milliards sept cent

quatre-vingt-dix-sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-et-une) parts sociales détenues par KFC Global Holdings, Inc., sans valeur nominale (la «Réduction de Capital Social»).

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- KFC Global Holdings, Inc.: 216.512.908.494 (deux cent seize milliards cinq cent douze millions neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales;
- Yum! Restaurants International Management LLC: 615.101.160.938 (six cent quinze milliards cent un million cent soixante mille neuf cent trente-huit) parts sociales; et
- KFC International Holdings II S.à r.l.: 102.246.195.944 (cent deux milliards deux cent quarante-six millions cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-quatre) parts sociales.

Quatrième résolution:

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités de paiement de la somme due à KFC Global Holdings, Inc. dans le cadre de la Réduction de Capital et (ii) de prendre toute action requise, ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute action qu'il jugera nécessaire et appropriée au nom et pour le compte de la Société en relation avec la Réduction de Capital.

Cinquième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de refondre les statuts de la Société comme suit:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La Société aura la dénomination «KFC International Holdings I S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);
- (6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;
- (7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et
- (8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 11.604.147.657,56 USD (onze milliards six cent quatre millions cent quarante-sept mille six cent cinquante-sept Dollars américains et cinquante-six Cents), représenté par 933.860.265.376 (neuf cent trente-trois milliards huit cent soixante millions deux cent soixante-cinq mille trois cent soixante-seize) parts sociales sans valeur nominale.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionariat.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'approbation de tous les associés de la Société.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/ des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une fois par an au Luxembourg dans les six mois de la clôture

du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans un procès-établi par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

Art. 18. Chaque année, au 30 novembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 21. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.

Sixième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de prendre acte de la démission avec effet immédiat de:

- Christiaan Frederik van Arkel, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société;
- Johannes Laurens de Zwart, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie A de la Société;
- Monica Plymale, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats-Unis d'Amérique, de son mandat de gérant de catégorie B.

Les Associés décident ensuite d'accorder pleine décharge à M. Christiaan van Arkel, M. Johannes de Zwart et Mme Monica Plymale pour la performance de leurs mandats depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.

Les Associés décident ensuite d'approuver la reclassification de Michael McAuliffe, Wolfgang Preiss et Darin Orr, gérants de catégorie B de la Société, en tant que gérants de la Société.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ trois mille Euros (3.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63732. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013582/712.

(150015789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Lesing Baltic Investment S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.255.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December,

Before Us Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redangesur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his absent colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Mr. Henri DA CRUZ, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, the "Proxy-Holder", acting as a special proxy of Alaro Trustees Limited, a limited liability company established under the laws of Bermuda, having its registered office at 2 Reid Street Hamilton, HM11 Bermuda, registered with the Trade and Companies Register of Bermuda under number 41619, the "Sole Shareholder", by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the the Proxy-Holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the limited liability company ("société à responsabilité limitée"), Lesing Baltic Investment S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under section B number 138255, was incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on April 18, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1329 dated May 30, 2008.

II.- That the subscribed share capital of the company Lesing Baltic Investment S.à r.l., amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of 25 euros (EUR 25) each, fully paid up and entirely held by the appearing party.

III.- That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the company Lesing Baltic Investment S.à r.l. "

IV.- That Alaro Trustees Limited, as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the company Lesing Baltic Investment S.à r.l.

V.- That the Sole Shareholder declares that all the known debts have been paid and that they take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company Lesing Baltic Investment S.à r.l., and that the liquidation of the company Lesing Baltic Investment S.à r.l., is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the Sole Shareholder declares that the liquidation is closed.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved company Lesing Baltic Investment S.à r.l. has been cancelled.

VIII.- That the financial statements of the company Lesing Baltic Investment S.à r.l. as at the date of dissolution are hereby approved.

IX.- That the Sole Shareholder grants full discharge ("quitus") to all the managers of the dissolved company Lesing Baltic Investment S.à r.l. for the execution of their mandates and duties during the period starting on January 1, 2014 and ending on the day of the liquidation of the company Lesing Baltic Investment S.à r.l.

X.- That the records and documents of the dissolved company Lesing Baltic Investment S.à r.l. will be kept for a period of five years at the offices of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L 1882 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 950 Euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version. On request of the appearing party, duly represented, and in case of divergences between the English and French Text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy-Holder of the Sole Shareholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Proxy-Holder of the Sole Shareholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre,

Par devant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier restera dépositaire de la minute, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A comparu:

Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Alaro Trustees Limited, une société établie sous les lois des Bermudes, États Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2 Reid Street Hamilton, HM11 Bermudes, immatriculée au registre de commerce des Bermudes sous le numéro 41619, ci-après dénommée "l'Associé Unique", en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique, représenté tel que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée Lesing Baltic Investment S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138255, a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1329 du 30 mai 2008.

II.- Que le capital social souscrit de la société Lesing Baltic Investment S.à r.l. est fixé à douze mille cinq cents euros cents (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées et détenues par la partie comparante.

III.- Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société Lesing Baltic Investment S.à r.l. IV.- Que Alaro Trustees Limited, en tant que liquidateur de la société Lesing Baltic Investment S.à r.l., a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite société.

V.- Que l'Associé Unique déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute Lesing Baltic Investment S.à r.l., et que la liquidation de la société Lesing Baltic Investment S.à r.l., est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que l'Associé Unique déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Que le registre des associés de la société dissoute Lesing Baltic Investment S.à r.l. est annulé.

VIII.- Que les états financiers de la société Lesing Baltic Investment S.à r.l., à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux administrateurs de la société dissoute Lesing Baltic Investment S.à r.l., pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période ayant commencé le 1^{er} janvier 2014 et se terminant au jour de la liquidation de Lesing Baltic Investment S.à r.l.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans chez Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 950,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de l'Associé Unique connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation GAC/2015/380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015013617/106.

(150015867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

LMC Lux Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.322.500,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 182.868.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LMC Management B.V./S.à r.l., ayant son siège social à Helvoirtseweg 187, 5263 ED Vught, Pays-Bas et son siège d'exploitation et l'établissement principal à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de la Chambre de Commerce Brabant sous le numéro 14041952, RCS Luxembourg B 182.867.

2. NORD FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au registre de commerce et société de Luxembourg sous le numéro B 37.445.

Les deux ici représentées par Frederik Rob, employé privé, avec adresse professionnel à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'elles sont les seuls associés actuels de la Société à responsabilité limitée «LMC Lux Invest S.à r.l.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 337 du 6 février 2014, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 637 du 11 mars 2014.

II. Que les associés délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Luxembourg à l'Ile Maurice, et adoption de la nationalité mauricienne.
2. Fixation du siège social à 1 Cibercity, 3^{ème} étage, Tower A, Ebene, Ile Maurice.
3. Démission des gérants actuellement en fonction et décharge.
4. Nomination des gérants, nomination du «Management Company» et du «Company Secretary».
5. Adoption des statuts selon la législation mauricienne.
6. Pouvoirs à conférer pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à l'Ile Maurice à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci -avant.
7. Pouvoirs à conférer pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci- avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises.
8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, ces dernières ont pris les décisions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société à l'Ile Maurice avec effet au 24 décembre 2014, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continue l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continue d'exister sous la nationalité mauricienne, le tout sur base des comptes intermédiaires arrêtés à la date du 24 décembre 2014. Lesdits comptes intermédiaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restent annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution:

Les associés fixent le siège social de la Société à 1 Cibercity, 3^{ème} étage, Tower A, Ebene, Ile Maurice.
La Société ne maintient pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Troisième résolution:

Les associés acceptent la démission des gérants actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 24 décembre 2014.

Quatrième résolution:

Les associés décident avec effet au 24 décembre 2014:

- de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la nouvelle entité mauricienne:

* Monsieur Frédéric Monceau, expert-comptable, avec adresse professionnel à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

* Monsieur Karl Louarn, expert-comptable, avec adresse professionnel à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

* Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, avec adresse professionnel à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Les modalités de leur pouvoir de représentation seront fixées par une réunion du conseil de gérance qui sera tenue dès que la société est valablement constituée à l'île Maurice.

- de nommer comme administrateurs additionnels:

* Madame Ashnah Gunnessing, administratrice de sociétés, avec adresse professionnel à 1 Cibercity, 3^{ème} étage, Tower A, Ebene, Ile Maurice,

* Monsieur Patrice La Hausse De Lalouvière, administrateur de sociétés, avec adresse professionnel à 1 Cibercity, 3^{ème} étage, Tower A, Ebene, Ile Maurice,

- de nommer Madame Sandrine Wong Kee Chuan, gérant de sociétés, avec adresse professionnel à 1 Cibercity, 3^{ème} étage, Tower A, Ebene, Ile Maurice, en tant que administratrice suppléante à Monsieur Patrice La Hausse De Lalouvière et Madame Ashnah Gunnessing.

- de nommer Dale International Trust Company Limited, une société de droit mauricienne avec siège social à 3rd Floor, Tower A, 1 Cibercity, Ebene, Mauritius en tant que «Management Company» et en tant que «Company Secretary».

Les mandats des gérants, du «Management Company» et du «Company Secretary» sont fixés pour une durée illimitée jusqu'à révocation par les associés.

Cinquième résolution:

Les associés décident qu'une assemblée des actionnaires se tiendra pardevant notaire à l'île Maurice pour modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation mauricienne et pour adopter les nouveaux statuts.

Un projet des statuts tels qu'établis par la Société et approuvés par les associés, est joint en annexe.

Sixième résolution:

Les associés confèrent tous pouvoirs à Dale International Trust Company Limited et à chaque autre gérant individuellement pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales à l'île Maurice à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités mauriciennes compétentes en tant que «Private Limited Company» et sous la forme d'une Société «Global Business Category One».

Septième résolution:

Les associés confèrent tous pouvoirs à Monsieur Frederik Rob et Monsieur Kris Goorts, employés privés, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.200.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/297. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013619/102.

(150016022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Logisys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 99.486.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Jocelyne RUYER, institutrice, née à Nancy (France), le 19 août 1954, demeurant à F-54400 Longwy, 27, rue Raymond Poincaré (France).

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "LOGISYS S.A.", établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99486, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son confrère alors empêché, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 437 du 24 avril 2004,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 12 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1982 du 29 juillet 2014;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la période légale de cinq (5) ans au moins au domicile de Madame Jocelyne RUYER à F-54400 Longwy, 27, rue Raymond Poincaré (France).

13) Que les livres et documents de la Société, présentement dissoute, sont à produire sur première demande et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RUYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 janvier 2015. 2LAC/2015/1376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013620/61.

(150016257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

LB Coaching S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 36, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 193.910.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Ludovic BIANCALANI, préparateur physique, né à Villerupt (France), le 19 février 1977, demeurant à L-2542 Luxembourg, 36, rue des Sources.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LB Coaching S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, d'offrir de promouvoir, de coordonner, d'assurer, de gérer et d'organiser:

- des services rentrant dans le domaine de "personal fitness training" au sens le plus large,
- l'exploitation d'un centre de remise en forme (fitness center), ainsi que le commerce d'articles et d'accessoires de sport et de fitness,
- l'organisation de séminaires, stages et cours, tant particuliers que collectifs, au siège de la société ou en tout autre endroit au Luxembourg comme à l'étranger.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Elle pourra également prêter des services auprès de ces sociétés, de ses filiales ou de sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières, financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extra-judiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Ludovic BIANCALANI, pré-qualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associé unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le siège social est établi à L-2542 Luxembourg, 36, rue des Sources.
- 2) Monsieur Ludovic BIANCALANI, préparateur physique, né à Villerupt (France), le 19 février 1977, demeurant à L-2542 Luxembourg, 36, rue des Sources, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BIANCALANI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 20 janvier 2015 2LAC/2015/1372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013614/153.

(150016430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Marmara Food Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 184.988.

L'an deux mille quatorze, vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg. (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé:

ONT COMPARU:

1) Monsieur Serkan OKUTAN, comptable, né à Metz (France) le 7 avril 1990, demeurant à F-57070 Metz, 28, Rue du Bon Pasteur;

2) Monsieur Serdar OKUTAN, Responsable Commercial, né à Metz (France) le 7 septembre 1988, demeurant à F-57070 Metz, 28, Rue du Bon Pasteur,

ici représenté par Monsieur Serkan OKUTAN, pré qualifié, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le du 22 décembre 2014.

3) Monsieur Hasan OKUTAN, Chef d'entreprise, né le 4 mars 1987 à Metz (France), demeurant à F-57070 Metz, 28, Rue du Bon Pasteur, ici représenté par Monsieur Serkan OKUTAN, pré qualifié, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le du 22 décembre 2014.

4) Monsieur Orhan OKUTAN, Employé commercial, né le 29 juin 1985 à Metz (France), demeurant à F-57070 Metz, 26, Rue de Gascogne,

ici représenté par Monsieur Serkan OKUTAN, pré qualifié, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le du 22 décembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les associés actuels de la société à responsabilité limitée «MARMARA FOOD S.à r.l.» établie et ayant son siège social au 55, Rue de la Libération L-3511 Dudelange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 184.988, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 février 2014, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1187 du 9 mai 2014, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Ajouter à l'objet social l'exploitation d'un restaurant et Modification conséquente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}** . La société a pour objet l'exploitation au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, d'une entreprise d'achat et de vente en gros et au détail de produits de secteur de l'agro-alimentaire, ainsi que de l'achat et la vente de produits finis ou semi-finis. La société a en outre pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées»

2. Divers.

Et ensuite après la délibération, les associés ont pris la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident d'ajouter à l'objet social l'exploitation d'un restaurant et par conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}** . La société a pour objet l'exploitation au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, d'une entreprise d'achat et de vente en gros et au détail de produits de secteur de l'agro-alimentaire, ainsi que de l'achat et la vente de produits finis ou semi-finis. La société a en outre pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées».

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-) et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: S. Okutan et M. Schaeffer..

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 janvier 2015. 2LAC/2015/114. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013641/62.

(150015864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

NOBIS Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 129.070.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den neunzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Cosita Delvaux, mit Amtssitz in Luxemburg.

Hat sich die außerordentliche Hauptversammlung der NOBIS Asset Management S.A., Société anonyme, (Aktiengesellschaft) mit Sitz in L-1319 Luxemburg, 157, rue Cents, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 129070, (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 20. Juni 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1376 vom 06. Juli 2007, und deren Satzung zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch/Alzette, am 22. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2132 vom 28. August 2012, abgeändert wurde, (die „Hauptversammlung“) eingefunden.

I. Die Hauptversammlung wird um 10.30 Uhr eröffnet. Die Hauptversammlung bestellt Herrn Dieter Peter, beruflich ansässig in Luxemburg, zum Vorsitzenden der Hauptversammlung.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär, Frau Ekaterina Dublet, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Hauptversammlung bestellt zum Stimmzähler, Frau Rina Breining, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende gibt sodann folgende Erklärungen ab:

II. Aus der Anwesenheitsliste, welche von den Mitgliedern des Büros erstellt und gezeichnet wurde, geht hervor, dass die dreihundertsechzehntausendzweihundert (316.200) Aktien der Klasse A mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Aktie (die „Klasse A Aktien“), die zweihundertachtundvierzigtausend (248.000) Aktien der Klasse B mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Aktie (die „Klasse B Aktien“), die fünfundfünfzigtausendachthundert (55.800) Aktien der Klasse C mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Aktie (die „Klasse C Aktien“), welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von sechshundertzwanzigtausend Euro (EUR 620.000.-) darstellen, bei dieser Versammlung vertreten sind, welche somit rechtmäßig konstituiert ist und rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte beraten kann, wobei sämtliche Aktionäre bestärkt haben, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt war und sich damit einverstanden erklärt haben, ohne vorherige schriftliche Einladung an dieser Hauptversammlung teilzunehmen und des Weiteren erklärt haben insofern ausdrücklich und unwiderruflich auf jegliche Einreden oder Anfechtungen in Bezug auf jegliche Frist- und Einberufungsformalitäten dieser Hauptversammlung zu verzichten. Da sich zweihundertachtundvierzigtausend (248.000) Klasse B Aktien und achtzehntausendsechshundert (18.600) Klasse C Aktien der Gesellschaft im Eigenbesitz befinden, werden diese somit nicht für die Berechnung der eventuellen Anwesenheits-, sowie der Mehrheitserfordernisse berücksichtigt.

Die Anwesenheitsliste, welche von den anwesenden Aktionären bzw. den Bevollmächtigten sämtlicher hier vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros gezeichnet wurde, wird zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde beigefügt und wird gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

III. Die Tagesordnung für die Hauptversammlung lautet wie folgt:

“1. Herabsetzung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um zweihundertsechszwanzigtausendsechshundert Euro (EUR 266.600.-), um es von seinem derzeitigen Betrag von sechshundertzwanzigtausend Euro (EUR 620.000.-) auf dreihundertdreiundfünfzigtausendvierhundert Euro (EUR 353.400.-) zu bringen, dies durch die Annullierung der durch die Gesellschaft im Eigenbesitz gehaltenen zweihundertachtundvierzigtausend (248.000) Klasse B Aktien und achtzehntausendsechshundert (18.600) Klasse C Aktien.

2. Erhöhung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um zweihundertsechszwanzigtausendsechshundert Euro (EUR 266.600.-), um es von seinem derzeitigen Betrag von dreihundertdreiundfünfzigtausendvierhundert Euro (EUR 353.400.-) auf einen Betrag von sechshundertzwanzigtausend Euro (EUR 620.000.-) zu bringen, dies durch Ausgabe von zweihundertachtundvierzigtausend (248.000) neuen Klasse B Aktien und achtzehntausendsechshundert (18.600) Klasse C Aktien.

3. Zeichnung der zweihundertachtundvierzigtausend (248.000) Klasse B Aktien und achtzehntausendsechshundert (18.600) Klasse C Aktien durch den alleinigen Aktionär der Gesellschaft und Einzahlung durch Umwandlung der freien Rücklagen in Aktienkapital.

4. Unverändertes Fortbestehen von Artikel 5.1. der Satzung der Gesellschaft.

5. Verschiedenes.“

V. Nach Gutheißung der Erklärungen des Vorsitzenden, und nach Überprüfung der regelmäßigen Zusammensetzung der Hauptversammlung, hat die Hauptversammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt die Herabsetzung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um zweihundertsechszwanzigtausendsechshundert Euro (EUR 266.600.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von sechshundertzwanzigtausend Euro (EUR 620.000.-) auf dreihundertdreißigtausendvierhundert Euro (EUR 353.400.-) zu bringen, dies durch die Annullierung der durch die Gesellschaft im Eigenbesitz gehaltenen zweihundertachtundvierzigtausend (248.000) Klasse B Aktien und achtzehntausendsechshundert (18.600) Klasse C Aktien.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Umwandlung der freien Rücklagen der Gesellschaft in Höhe von zweihundertsechszwanzigtausendsechshundert Euro (EUR 266.600.-) in gezeichnetes Kapital und Erhöhung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft zweihundertsechszwanzigtausendsechshundert Euro (EUR 266.600.-), um es von seinem derzeitigen Betrag von dreihundertdreißigtausendvierhundert Euro (EUR 353.400.-) auf einen Betrag von sechshundertzwanzigtausend Euro (EUR 620.000.-) zu bringen, dies durch Ausgabe von zweihundertachtundvierzigtausend (248.000) neuen Klasse B Aktien und achtzehntausendsechshundert (18.600) neuen Klasse C Aktien.

Zeichnung - Einzahlung- Ausgabe

Die Gesellschaft erklärt hiermit dass die zweihundertachtundvierzigtausend (248.000) neue Klasse B Aktien und achtzehntausendsechshundert (18.600) neue Klasse C Aktien durch den alleinigen verbleibenden Aktionär der Gesellschaft gezeichnet werden, und deren Einzahlung mittels Umwandlung der freien Rücklagen der Gesellschaft in Höhe von zweihundertsechszwanzigtausendsechshundert Euro (EUR 266.600.-) in gezeichnetes Aktienkapital erfolgt.

Der Beweis des Bestehens der freien Rücklagen ist dem Notar gegeben worden auf Basis einer Zwischenbilanz zum 30. November 2014, welche seitens des unabhängigen Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises agréé) der Gesellschaft am 8. Dezember 2014 testiert wurde.

Eine Ablichtung dieser Zwischenbilanz, nachdem sie ne varietur durch die Erschienenen und den Notar gezeichnet wurden, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr eingetragen zu werden.

Darauf beschloss die Hauptversammlung (i) die Zeichnung der zweihundertachtundvierzigtausend (248.000) neuen Klasse B Aktien und achtzehntausendsechshundert (18.600) neuen Klasse C Aktien durch den alleinigen verbleibenden Aktionär der Gesellschaft mittels Umwandlung der freien Rücklagen in Aktienkapital anzunehmen, (ii) die zweihundertachtundvierzigtausend (248.000) neuen Klasse B Aktien und achtzehntausendsechshundert (18.600) neuen Klasse C Aktien mit jeweils einem Nennwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Aktie, an den alleinigen Aktionär der Gesellschaft zuzuweisen und (iii) die Wirksamkeit der Kapitalerhöhung gegen Umwandlung der freien Rücklagen in Aktienkapital anzuerkennen.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung stellt fest dass auf Grund der vorstehenden Beschlüsse Artikel 5.1. der Satzung unverändert fortbestehen bleibt.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und niemand mehr das Wort ergreift, wird die Versammlung um 11.00 Uhr geschlossen.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von EUR 1.450,00 abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an den Aktionär/die Aktionäre bzw. die Bevollmächtigten der Aktionäre, wurde gegenwärtiges Protokoll von ihnen zusammen mit dem amtierenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. PETER, E. DUBLET, R. BREININGER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Januar 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015013724/104.

(150015567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Immodali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.563.

—
Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de la société Codeja s.à.r.l., B71771, dont le siège social se trouve à 18-20 rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, son mandat expirera en 2020.

Dudelange, le 30 décembre 2014.

Le gérant

Référence de publication: 2015013527/13.

(150015982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Individuum, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 167.833.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 octobre 2014 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MULLER & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;
- la société FIDUCIAIRE DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG S.A R.L., ayant son siège social au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société;
- Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015013496/20.

(150016222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Les Sportifs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 25, rue Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 51.178.

—
Extrait de résolution de l'Associé unique du 12 janvier 2015

L'associé unique de la société LES SPORTIFS S.à.r.l. a décidé, en date du 12 janvier 2015, de prendre les résolutions suivantes:

La démission de:

- Madame Maria RIBEIRO PINHEIRO, demeurant à L-1744 Luxembourg, 25, rue Saint Hubert de son poste de gérant de la société est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, l'associé unique décide de nommer:

- Monsieur Domenico D'ONGHIA, salarié, né à Luxembourg, le 17 novembre 1973, demeurant à L-1326 Luxembourg, 42, rue Auguste Charles au poste de gérant unique de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Domenico D'ONGHIA

Référence de publication: 2015013616/21.

(150015691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

Les comptes annuels au 30.09.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23.01.2015.

Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2015013125/12.

(150015209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

XBT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Roost, 3, op der Poukewiss.

R.C.S. Luxembourg B 191.313.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013097/10.

(150014986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2015.

BRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 143.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013229/10.

(150015232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

BRICKS Solutions Immobilières s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 2, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.776.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013230/10.

(150015818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Actech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 44A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.192.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Référence de publication: 2015013146/10.

(150016143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.
